

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1541

28 juillet 2010

SOMMAIRE

Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l.	73955	IQ Venture Capital S.à r.l.	73922
Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l.	73955	Karlbo Associates S.A.	73934
Brandar S.A.	73953	Key Inn S.A.	73953
Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l.	73927	Key Inn S.A.	73953
CommCapital S.à r.l.	73964	Kursana Residenzen S.A.	73955
De Maupassant	73922	Lamberti Chine Investissements S.A.	73955
Euro Taiwan Invest S.A.	73922	Lannion S. à r.l.	73932
Finworldgest S.A.	73922	Listran Finance S.A.	73959
Finworldgest S.A.	73927	Lux-Wood S.A.	73959
Floropal S.A.	73927	Maag Pump Systems S.à r.l.	73943
G.G. Industrie S.à r.l.	73960	Marland Trading S.A.	73959
Gustaf S.à r.l.	73930	MMS Mercury Management Services S.A.	73960
Hawk International Holdings S.A.	73934	Neuro-Project SA	73961
Health Development Company S.A.	73934	Obransson Holding S.A.	73935
Helio Finance S.A.	73935	Olivia Reis Sàrl	73961
H.R.O.	73951	Polsteam (Luxembourg) S.A.	73937
H.R.O. S.A.- SPF	73951	Pranceworth Ventures S.A.	73961
Immobilière Marina S.A.	73951	Radiance Energy Holding S.à r.l.	73963
Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg	73935	Rainbow Group S.A.	73937
Intruma Corporate Services S.à r.l.	73930	Silvere Holding S.A.	73961
Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l.	73937	STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.	73962
Intruma Participations S.à r.l.	73943	Sunbow Group S.A. Luxembourg	73937

De Maupassant, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 100.063.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010068618/9.
(100083535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Finworldgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 69.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010068658/9.
(100083551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Euro Taiwan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 78.381.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2010, les mandats des administrateurs les sociétés anonymes LANNAGE S.A., VALON S.A., KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 14.06.2010.

Pour EURO TAIWAN INVEST S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010068646/16.

(100083510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

IQ Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.288.

In the year two thousand ten, on the seventh day of May.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IQ PARTNERS S.A., having its registered office at 7, Ul. Woloska, PL-02-675 Warsaw (Poland) registered under KRS No 0000290409,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy dated 29 April 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of IQ VENTURE CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on 9 June 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Association, number 1622 of 2 July 2008. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 19, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1884 of July 31, 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of two million eight hundred twenty-two thousand four hundred euros (EUR 2,822,400.-) to bring it from its present amount of six hundred thirty thousand euros (EUR 630,000.-) to three million four hundred fifty-two thousand four hundred euros (EUR 3,452,400.-) by issuance of twenty-two thousand four hundred (22,400) new shares with a par value of one hundred twenty-six euros (EUR 126) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe the twenty-two thousand four hundred (22,400) new shares with a par value of one hundred twenty-six euros (EUR 126) each and to have them fully paid up by contribution in kind of:

1) five million (5,000,000) series A shares with a par value of zero point ten Polish Zloty (PLN 0.10) each and eight million five hundred sixty-three thousand five hundred sixty-four (8,563,564) series E shares, representing respectively ca. 20,40% and 34,94% of the shares of the company SITE S.A., a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 03-938 WARSAW, Zwyciezcow 28, registered under the number KRS 0000297935.

It results from a certificate issued by the President of the management board of SITE S.A. on May 7, 2010, that:

“ - IQ PARTNERS S.A. is the owner of five million (5,000,000) series A shares with a par value of zero point ten Polish Zloty (PLN 0.10) each and eight million five hundred sixty-three thousand five hundred sixtyfour (8,563,564) series E shares, being respectively ca. 20,40% and 34,94% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- IQ PARTNERS S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 3,326,976.12 PLN, this estimation being based on the fair market value of the contribution.
- the said estimation has not decreased till today.”

The amount of 3,326,976.12 PLN is estimated at EUR 840,463.84 on basis of the exchange rate dated May 4, 2010, being 3.9585 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of eight hundred nineteen thousand euros (EUR 819.000) is transferred to the share capital and the surplus, being twenty-one thousand four hundred sixty-three euro and eighty-four cents (EUR 21,463.84), will be transferred to a share premium account.

2) three million (3,000,000) series A shares with a par value of zero point ten Polish Zloty (PLN 0.10) each, representing ca. 57,14% of the shares of the company Screen Network S.A., a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 03-941 WARSAW, Zwyciezcow 18, registered under the number KRS 0000319543.

It results from a certificate issued by the President and the Financial Director of Screen Network S.A. on May 7, 2010, that:

“ - IQ PARTNERS SA is the owner of three million (3,000,000) series A shares with a par value of zero point ten Polish Zloty (PLN 0.10) each, being ca. 57,14% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- IQ PARTNERS SA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 8,174,038.60 PLN, this estimation being based on the fair market value of the contribution.
- the said estimation has not decreased till today.”

The amount of 8,174,038.60 PLN is estimated at EUR 2,064,933.33 on basis of the exchange rate dated May 4, 2010, being 3.9585 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of two million three thousand four hundred euros (EUR 2,003,400) is transferred to the share capital and the surplus, being sixty-one thousand five hundred thirty-three euro and thirty-three cents (EUR 61,533.33), will be transferred to a share premium account.

3) one million five hundred thousand (1,500,000) series A shares with a par value of zero point five Polish Zloty (PLN 0.05) each, representing ca. 14,85% of the shares of the company CUBE GROUP S.A., a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 02-677 WARSAW, Cybernetyki 19A, registered under the number KRS 0000306712.

It results from a certificate issued by the President of the management board of CUBE GROUP S.A. on May 7, 2010, that:

“- IQ PARTNERS SA is the owner of one million five hundred thousand (1,500,000) series A shares with a par value of zero point zero five Polish Zloty (PLN 0.05) each, being ca. 14,85% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- IQ PARTNERS SA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 2,651,715.10 PLN, this estimation being based on the fair market value of the contribution.
- the said estimation has not decreased till today.”

The amount of 2,651,715.10 PLN is estimated at EUR 669,878.76 on basis of the exchange rate dated May 4, 2010, being 3.9585 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of six hundred sixty-nine thousand eight hundred seventy-eight euros and seventy six (669,878.76) EUR will be transferred to a share premium account.

Such certificates, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at three million four hundred fifty-two thousand four hundred euros (EUR 3,452,400.-) represented by twenty-seven thousand four hundred (27,400) shares with a par value of one hundred twenty-six euros (EUR 126) each, all fully paid-up." There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IQ PARTNERS S.A., ayant son siège social à 7, Ul. Woloska, PL-02-675 Varsovie (Pologne) inscrite sous le numéro KRS No 0000290409,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Qu’elle est la seule associée de la société IQ VENTURE CAPITAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1622 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1884 du 31 juillet 2008.

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence d’un montant de deux millions huit cent vingt-deux mille quatre cents Euros (2.822.400.- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent trente mille Euros (630.000.- EUR) à trois millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (3.452.400.- EUR) par l’émission de vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de cent vingt-six Euros (126.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L’associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les vingt-deux mille quatre cents (22.400) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de cent vingt-six euros (126.- EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de:

1) cinq millions (5.000.000) actions de série A d’une valeur nominale de zéro virgule dix Zloty Polonais (0,10 PLN) et huit millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quatre (8.563.564) actions de série E représentant respectivement 20,40% et 34,94% des actions de la société SITE S.A., une société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à 03-938 Varsovie, Zwyciezcow 28, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000297935.

Il résulte d’un certificat émis par le président du conseil d’administration de la société SITE S.A. datée du 7 mai 2010, que:

«- IQ PARTNERS S.A. est propriétaire de cinq millions (5.000.000) actions de série A et huit millions cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-quatre (8.563.564) actions de série E de SITE S.A. représentant respectivement 20,40% et 34,94% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- IQ PARTNERS S.A. est la seule ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d’en disposer;
- aucune des actions n’est grevée de gage ou d’usufruit, qu’il n’existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu’aucune des actions n’est sujette à saisie;
- il n’existe aucun droit de préemption ou d’autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s’en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l’apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d’une copie conforme de l’acte notarié documentant le dit apport en nature; -les actions apportées de la société sont estimées à 3.326.976,12 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur de marché de la contribution;
- ladite estimation n’a pas diminuée jusqu’à ce jour;»

Le montant de 3.326.976,12 PLN est estimé à EUR 840.463,84 sur base du taux de change du 4 mai 2010, étant de 3,9585 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de huit cent dix-neuf mille euros (EUR 819.000) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir vingt et un mille quatre cent soixante trois euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 21.463,84) sera portée à un compte de prime d’émission.

2) trois millions (3.000.000) actions de série A d’une valeur nominale de zéro virgule dix Zloty Polonais (0,10 PLN) représentant 57,14% des actions de la société Screen Network S.A., une société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à 03-941 Varsovie, Zwyciezcow 18, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000319543.

Il résulte d’un certificat émis par le président et le Directeur financier de la société SCREEN NETWORK SA daté du 7 mai 2010, que:

«- IQ PARTNERS S.A. est propriétaire de trois millions (3.000.000) actions de série A de Screen Network S.A. représentant 57,14% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- IQ PARTNERS S.A. est la seule ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d’en disposer;
- aucune des actions n’est grevée de gage ou d’usufruit, qu’il n’existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu’aucune des actions n’est sujette à saisie;
- il n’existe aucun droit de préemption ou d’autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s’en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les actions apportées de la société sont estimées à 8.174.038,60 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur de marché équitable de la contribution;
- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour;»

Le montant de 8.174.038,60 PLN est estimé à EUR 2.064.933,33 sur base du taux de change du 4 mai 2010, étant de 3.9585 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de DEUX MILLIONS TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 2.003.400) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir soixante et un mille cinq cent trente trois euros et trente trois cents (EUR 61.533,33) sera portée à un compte de prime d'émission.

3) un million cinq cent mille (1.500.000) actions de série A d'une valeur nominale de zéro virgule zero cinq Zloty Polonais (0,05 PLN) représentant 14,85% des actions de la société CUBE GROUPE S.A., une société anonyme de droit polonais, ayant son siège social à 02677 Varsovie, Cybernetyki 19A, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000306712.

Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil d'administration de la société CUBE GROUPE S.A. datée du 7 mai 2010, que:

«- IQ PARTNERS S.A. est propriétaire de un million cinq cent mille (1.500.000) actions de série A de CUBE GROUPE S.A. représentant 14,85% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- IQ PARTNERS S.A. est la seule ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
- les actions apportées de la société sont estimées à 2.651.715,10 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur de marché de la contribution;

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour;»

Le montant de 2.651.715,10 PLN est estimé à EUR 669.878,76 sur base du taux de change du 4 mai 2010, étant de 3,9585 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de six cent soixante neuf mille huit cent soixante dix-huit euros et soixante seize cents (EUR 669.878,76) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ces certificats, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cents Euros (3.452.400.- EUR) représenté par vingt-sept mille quatre cents (27.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-six Euros (126.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ trois mille deux cents euros (3.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20968. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073538/245.

(100085573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Finworldgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068659/9.

(100083552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Floropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 18, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 69.578.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hagen, le 31/12/2009.

Référence de publication: 2010068661/10.

(100083302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.344.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International S.A.”, a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 14 chemin de Normandie, 1206 Geneva, Switzerland, and registered with the Trade Register of Geneva under federal number CH-660-1179000-6,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 12 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 151.344, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 February 2010, published on 25 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 638 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have not yet been amended.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,818,023) from eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to one hundred million eight hundred thirty-six thousand twentythree United States Dollars (USD 100,836,023) through the issue of one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three (100,818,023) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,818,023) from eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) to one hundred million eight hundred thirty-six thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,836,023) through the issue of one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three (100,818,023) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The one hundred million eight hundred eighteen thousand twentythree (100,818,023) new shares have been entirely subscribed by Cargill International S.A., aforementioned, at a total price of one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,818,023), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of one hundred five thousand six hundred seventy-six (105,676) Class B shares, representing 100% of the entire issued Class B shares of Cargill Limited, a Corporation under the Federal legislation (Canada Business Corporations Act (CBCA)), 300-240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 0J7, Canada, registered under the CBCA with Industry Canada, 2717751 (Federal CBCA Incorporation Number) and representing 29.71% of its entire share capital.

The total fair net valuation of this contribution is valued at one hundred million eight hundred eighteen thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,818,023), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Limited and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by an officer of Cargill Limited, signed in Manitoba on 29 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one hundred million eight hundred thirty-six thousand twenty-three United States Dollars (USD 100,836,023) consisting of one hundred million eight hundred thirty-six thousand twenty-three (100,836,023) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International S.A.», une société anonyme existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social au 14 chemin de Normandie, 1206 Geneva, Suisse, enregistrée auprès du Trade Register de Genève, sous le numéro CH-660-1179000-6,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwlt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 12 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 151.344, constituée selon acte notarié en date du 9 février 2010, publié le 25 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 638 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois dollars américains (USD 100.818.023) afin de porter son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) à cent millions huit cent trente-six mille vingt-trois dollars américains (USD 100.836.023) par l'émission de cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois (100.818.023) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois dollars américains (USD 100.818.023) afin de porter son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000) à cent millions huit cent trente-six mille vingt-trois dollars américains (USD 100.836.023) par l'émission de cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois (100.818.023) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois (100.818.023) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International S.A. susmentionnée, pour un prix total de cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois dollars américains (USD 100.818.023), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en cent-cinq mille six cent soixante-seize (105.676) parts sociales de catégorie B, représentant 100% de la totalité des parts sociales de catégorie B de Cargill Limited, une société sous la loi fédérale (Canada Business Corporations act (CBCA)) 300-240 Graham Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 0J7, Canada, enregistrée auprès du CBCA with Industry Canada, 2717751 (Federal CBCA Incorporation Number) et représentant 29,71% du capital social.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à cent millions huit cent dix-huit mille vingt-trois dollars américains (USD 100.818.023), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Cargill Limited, de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par un agent de Cargill Limited, au Manitoba, le 29 avril 2010.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent millions huit cent trente-six mille vingt-trois dollars américains (USD 100.836.023), représentée par cent millions huit cent trente-six mille vingt-trois (100.836.023) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5234. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010072078/144.

(100085529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Intruma Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.830.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010068700/12.

(100083288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Gustaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.267.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten,
on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

“Ajke Invest AB”, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered
office at c/o Efti AB, Sveavägen 52, SE-111 34 Stockholm (Sweden),

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 17 May 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be
registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “GUSTAF S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office
at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered in the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg,
section B number 93 267, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 30
April 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 559 of 22 May
2003.

The Articles of Association of said company have never been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at seventeen thousand euro (17'000.- EUR) divided into hundred
seventy (170) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company “GUSTAF S.à r.l.”, has decided to proceed immediately to
the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the
company “GUSTAF S.à r.l.”, prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company
has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company
committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally
charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved company, for the due perfor-
mance of his (their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered
office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Monsieur François MANTI, employé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«Ajke Invest AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à c/o Efti AB, Sveavägen 52, SE-111 34 Stockholm (Suède),

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée à Stockholm (Suède), le 17 mai 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «GUSTAF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93 267, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 559 du 22 mai 2003.

Les statuts de la société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à dix-sept mille euros (17'000.- EUR) divisé en cent soixante-dix (170) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «GUSTAF S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «GUSTAF S.à r.l.», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la société dissoute pour l'exécution de son (leurs) mandat(s) jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6310. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010068677/91.

(100083198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Lannion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 98.138.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Lannion S.à R.L., a private limited company, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on the 15th of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, number 145 on the 4th of February 2004, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 98.138 (the "Company").

There appeared:

MONTECH INVEST AB (formerly BALTENERGO AB), a private limited company existing under the laws of Sweden, registration number 556676-6068, with registered office at Engelbrektskatan, 9-11, SE-114 32 Stockholm, being the sole holder of the five hundred (500) shares of the Company (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the five hundred (500) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. - Acceptance of the share transfer of five hundred (500) shares between Mrs. Ulrika HAGDAHL and MONTECH INVEST AB (formerly BALTENERGO AB), which occurred on May 8th, 2009, by the managers on behalf of the company.
2. - Amendment of article 7 of the by-laws, by adding the following paragraph:

" Art. 7. Paragraph 2. The five hundred (500) shares are entirely subscribed by the sole associate, MONTECH INVEST AB, org.nr. 556676-6068, with registered office at Engelbrektskatan, 9-11, SE-114 32 Stockholm."

Upon approbation and discussion, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder in conformity of article 1690 of the "Code Civil" accepts the share transfer of five hundred (500) shares between Mrs. Ulrika HAGDAHL and MONTECH INVEST AB (formerly BALTENERGO AB), a private limited company existing under the laws of Sweden, registration number 556676-6068, with registered office at Engelbrektskatan, 9-11, SE-114 32 Stockholm, which occurred on May 8th, 2009, by the managers on behalf of the company.

Second resolution

Accordingly to the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend Article 7 of the by-laws, and to give it henceforth the following wording:

" Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) parts of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

The five hundred (500) shares are entirely subscribed by the sole associate, MONTECH INVEST AB, org.nr. 556676-6068, with registered office at Engelbrektskatan, 9-11, SE-114 32 Stockholm."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged it by reason of the present deed are assessed at nine hundred sixty Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Lannion S. à R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 4 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.138 (la "Société").

A comparu:

MONTECH INVEST AB (anciennement BALTENERGO AB), une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Suède, numéro d'enregistrement 556676-6068, avec siège social à Engelbrektskatan 9-11, SE-114 32 Stockholm, et seule détentrice des cinq cents (500) parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dûment représentée à l'Assemblée, laquelle se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous.

II.- Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Acceptation du transfert de cinq cents (500) parts sociales entre Madame Ulrika HAGDAHL et MONTECH INVEST AB (anciennement BALTENERGO AB), qui a eu lieu en date du 8 mai 2009, par les gérants pour le compte de la société.

2.- Modification de l'article 7 des statuts, en ajoutant le paragraphe suivant:

« **Art. 7. Paragraphe 2.** Les cinq cents (500) parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique, MONTECH INVEST AB, org.nr. 556676-6068, avec siège social à Engelbrektskatan 9-11, SE-114 32 Stockholm.»

Ainsi, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique en conformité de l'article 1690 du Code Civil, décide d'accepter le transfert de cinq cents (500) parts sociales entre Madame Ulrika HAGDAHL et MONTECH INVEST AB (anciennement BALTENERGO AB), une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Suède, numéro d'enregistrement 556676-6068, avec siège social à Engelbrektskatan 9-11, SE-114 32 Stockholm, qui a eu lieu en date du 8 mai 2009, par les gérants pour le compte de la société.

Seconde résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société, pour lui donner à l'avenir le libellé suivant:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les cinq cents (500) parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique, MONTECH INVEST AB, org.nr. 556676-6068, avec siège social à Engelbrektskatan 9-11, SE-114 32 Stockholm.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée générale extraordinaire est estimé à environ neuf cent soixante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25421. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072218/115.

(100085054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Hawk International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2010068687/18.

(100083280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Health Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.168.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 08 avril 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2010068689/14.

(100083281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Karlbo Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.935.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 10 juin 2010

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Monsieur Conni JONSSON, 45, Tegnergatan, SE-111 61 Stockholm, président

Monsieur Hans WIBOM, Smålandsgatan 20, SE-111 87 Stockholm
 Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
 Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

- A été ré-élu réviseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

KPMG AUDIT S.à r.l., 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010068717/22.

(100083528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Helio Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} avril 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Daniel FELLER, né le 23 mars 1956 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

HELIO FINANCE S.A.

Référence de publication: 2010068691/14.

(100083282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

I.C.I. Group Lux, Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 118.815.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 11/06/2010.

Référence de publication: 2010068709/10.

(100083303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "OBRANSSON HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination sociale de "M.L. INTERNATIONAL S.A." suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1222 du 2 mai 1985, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX, en date du 6 août 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 296 du 12 octobre 1985, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HELLINCKX, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 303 du 30 août 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations C, numéro 563 du 8 août 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 22.723.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophia GURY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} avril 2010 jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses (leurs) pouvoirs.
5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- "Lëtzebuerger Journal" et "Tageblatt" du 6 mai 2010 et du 22 mai 2010.
- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 946 du 6 mai 2010 et numéro 1080 du 22 mai 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 30 avril 2010 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette dernière assemblée n'était pas régulièrement constituée pour défaut du quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal, dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2010, LAC/2010/20358.

VI.- Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding "OBRANSSON HOLDING S.A.".

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding "OBRANSSON HOLDING S.A.".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} avril 2010 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

"Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Dumont, S. Gury, S. Colleaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25459. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072254/82.

(100085337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Intruma Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.681.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010068701/12.

(100083261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Polsteam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.156.

Sunbow Group S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.445.

Rainbow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.806.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Were held extraordinary general meetings of the shareholders of the companies SUNBOW GROUP S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.445 and RAINBOW GROUP S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 43 806.

The company SUNBOW GROUP S.A. has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 5 March 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 325 of 26 June 1997.

The company RAINBOW GROUP S.A. has been incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 14 March 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 314 of 27 June 1996. Are also present the shareholders of POLSTEAM Luxembourg S.A., a Luxembourg company with registered office at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.156, hereafter the absorbing Company.

The Meeting is chaired by Mr Mariusz JACHIMOWICZ, director and managing director, with professional address at 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders represented at the Meetings and the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxies from the shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meetings, so that the Meetings can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

Approval of the merger proposal for the absorbing company POLSTEAM LUXEMBOURG S.A..

After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the merger proposal adopted by a notarial deed of the undersigned notary on April 12, 2010 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 817 of 21 April 2010.

Second resolution

The Meeting representing all the shareholders, acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Companies by the POLSTEAM Luxembourg S.A. (the Company), in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Company, without any restriction or limitation.

Fourth resolution

The shareholder's assembly decides that all the assets and all the liabilities of the absorbed companies will be transferred to the absorbing Company with effect on the 1st January 2010.

Property:

° Property

The absorbing Company will be the owner and will have the use of all the assets and rights transferred by the absorbed companies from the day on which the merger becomes effective.

The absorbed companies acknowledge that from the 1st of January 2010 on they have not proceeded to any disposal of active nor creation of passive, except from those necessary for the day to day management and commit themselves to continue this way till the effective realization of the merger.

A balance sheet, established on 31st of December 2009 will remain attached to the present document.

The contributions by the absorbed companies follow the ordinary charges and conditions and the law applicable in that area.

° Charges and Conditions

Absorbing Company:

- the absorbing Company accepts the assets and rights in the state in which they are;
- it will execute from the day of the effective transfer of possession on all contract passed with third parties, insurance policies and subscriptions included;
- it will continue the investments that have benefited from a state aid;
- it will continue the execution of all contracts concluded by the absorbed companies, notably with its clients. All the clauses and terms the absorbed companies have a responsibility for will be executed by the absorbing company;
- the absorbing Company will be subrogated in all the rights, actions, mortgages, privileges and inscriptions that could be attached to the debts (créance) of the absorbed companies;
- it will bear and pay, from the day it will have the use of the assets of the absorbed companies, all the taxes, contributions, premia and insurance policies, subscriptions and all other charges inherent to the using of the assets and rights related to the merger;
- it will have the right to dividends, interest and all other revenues and will, after the final realization of the merger proceed to the transfer to its name of all these values and social rights;

- it will be liable of all the passive of the absorbed companies in accordance with the terms and conditions in which this passive exists. Once the passive becomes payable, it will proceed to the repayment and the payment of the interest, except if it manages to obtain a modification of the terms and conditions by the creditors.

Absorbed companies:

The absorbed companies commit themselves to:

- provide to the absorbing Company all the information which the latter may need;
- grant all the necessary signatures to the absorbing Company;
- provide all the assistance to the absorbing Company to proceed to the transfer of all assets and rights concerned by the merger;
- to establish, at first requisition of the absorbing Company, all certificates, completing, reiterating and confirming the present agreement;
- give all the necessary justifications and signatures that could be necessary subsequently; to hand over, as soon as the merger is effective, all the assets and rights as well as all the documents related to it;
- in parallel, proceed to all the acts that are necessary to allow the absorbing Company to obtain the transfer to its profit and to maintain under the same conditions the loans eventually granted to the absorbing company.

The debtors of each of the companies that have a debt that has been contracted before the project of the merger has been published, can, during the two months after the publication requested by article 262 of the Company law ask the president of the district court, the establishment of a guarantee.

If this request is not rejected, such a guaranty will be established or the loan will be reimbursed.

The opposition formed by a debtor will not have the effect to prohibit the continuation of the merger.

Tax regime

Declarations - Taxation

The merging companies will conform to all the current legal provisions concerning the declarations to be done for the payment of the revenue and wealth taxes and all other taxation or taxes which may result from the realization of the contributions realized during the merger.

Revenue and wealth taxes

The merging companies declare expressly that they place their merger under the exoneration tax system defined by article 170 L.I.R., 2nd paragraph.

Various provisions

Formalities

The absorbing Company:

- will proceed to all the publications relating to the transfer of assets in relation to the merger;
- will proceed to all the declarations and formalities with the competent authorities in order to officially transfer all the assets to its name;
- will proceed to all the formalities in order to make official the transmission of the assets and rights to third parties.

Shares

On the date of the effective merger, the absorbed companies will deliver to the absorbing Company all the originals of the constitutive and modifying acts as well as all the accounting books and all other accounting documents, the property acts or the acts justifying the property of all of the active of the company, the supporting evidence of the realized transactions, the transferable securities, as well as all other contract (loan, labour, fiduciary, ...), archives, files and all other documents relating to the elements and rights transferred.

Fifth resolution

The shareholders' assembly decides to give discharge to the directors and the auditor of the absorbed companies for the execution of their respective mandates.

Sixth resolution

The shareholders' assembly decides that the absorbed companies "SUNBOW GROUP S.A. Luxembourg" and "RAINBOW GROUP S.A." are dissolved without liquidation, all their belongings, thus all their active and passive, are transferred to the absorbing company "POLSTEAM (Luxembourg) S.A.".

Seventh resolution

The shareholders' assembly states that the merger project is approved by all the companies and that as a consequence the merger is definitively realised.

The shareholders' assembly decides that the absorbed companies' documentation and archives will be kept at the seat of the absorbing Company and all the powers in order to proceed to the necessary declarations, significations, deposits,

publications and other and to demand the radiation of the absorbed companies "SUNBOW GROUP S.A. Luxembourg" et "RAINBOW GROUP S.A.".

Observations

The notary hereby testifies, in accordance with article 271, 2nd paragraph of the company law, the existence and the legality of the merger project, the acts and formalities incumbent to the companies in relation to the present merger.

Choice of domicile

The execution of the present document, the acts and the future minutes, as well as the justifications and the notifications, will take place at the social seat of the absorbing company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The absorbing company will, if need be, pay the taxes due by the absorbed companies on the capital and the benefits of the accounting periods which are not yet taxed.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present deed drawn up by a notary was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se sont tenues des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de SUNBOW GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.445 (ci-après, la Société) et de RAINBOW GROUP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.806 (ci-après, la Société).

La société SUNBOW GROUP S.A. a été constituée suivant acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 325 du 26 juin 1997.

La société RAINBOW GROUP S.A. a été constituée suivant acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 314 du 27 juin 1996. Sont également présent les actionnaires de POLSTEAM Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, RCS B 40.156, ci-après la société absorbante.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mariusz JACHIMOWICZ, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire soussigné; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'entière du capital de la Société étant représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Approbation du projet de fusion pour la société absorbante POLSTEAM LUXEMBOURG S.A..

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée adopte le projet de fusion adopté par acte notarié du notaire instrumentaire le 12 avril 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations NO 817 du 21 avril 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée, représentant l'ensemble des actionnaires, prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que tous les actifs et passifs des sociétés absorbées les sociétés anonymes dénommées "SUNBOW GROUP S.A. LUXEMBOURG" et "RAINBOW GROUP S.A." sont transférés sans exception ni réserve à la société absorbante dénommée "POLSTEAM (Luxembourg) S.A." avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Titre de propriété:

° Propriété

La société absorbante sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits apportés par les sociétés absorbées à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Des sociétés absorbées il est reconnu que, depuis le 1^{er} janvier 2010, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif n'a été réalisée en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante de la société et s'engage à ce qu'il en soit également ainsi jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

Un bilan établi au 31 décembre 2009 des sociétés absorbées demeurera annexée aux présentes.

En ce qui concerne la société absorbante, les apports au titre de la fusion seront faits sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

° Charges et Conditions

En ce qui concerne la société absorbante:

- la société absorbante prendra les biens et droits, y compris les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où ils se trouveront lors de la prise de possession;
- elle exécutera, à compter de la même date, tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers et avec le personnel relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui seront apportés ainsi que toutes polices d'assurance et d'abonnement quelconques;
- elle s'engage à continuer les investissements de qui ont fait l'objet d'une aide étatique;
- elle poursuivra l'exécution de tous les contrats conclus par les sociétés absorbées, notamment avec la clientèle. Elle exécutera notamment toutes les clauses et conditions générales mises à la charge des sociétés absorbées;
- elle sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui pourraient être attachés aux créances des sociétés absorbées;
- elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnements ainsi que toutes autres charges inhérentes à l'exploitation des biens et de droits, (objets de l'accord de fusion);
- elle aura seule droit aux dividendes, intérêts et autres revenus échus des valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux;
- elle sera tenue à l'acquis de la totalité du passif des sociétés absorbées dans les termes et conditions où ce passif se trouve et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actions ou titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir des créanciers un accord modificatif de ces termes et conditions.

En ce qui concerne les sociétés absorbées:

Les sociétés absorbées s'obligent à:

- fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin;
- lui accorder toutes signatures;
- lui apporter tous concours utiles pour lui assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du présent accord;
- faire établir, à première réquisition de la société absorbante, tous actes complémentifs, réitératifs et confirmatifs du présent accord;

- fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être ultérieurement nécessaires; remettre, dès la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits apportés ainsi que tous les titres et documents de toute nature s'y rapportant;
- parallèlement, faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions des prêts éventuellement accordés aux sociétés absorbées.

Les créanciers de chacune des sociétés dont la créance est antérieure à la date de publication du projet de fusion pourront, dans les deux mois de cette publication prévue à l'article 262 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales demander au Magistrat, Président de la Chambre du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, la constitution de sûretés.

Dans le cas où cette demande ne serait pas rejetée, il sera procédé, selon le cas, à la constitution de garanties ou au remboursement de la créance.

L'opposition formée par un créancier n'aura cependant pas l'effet d'interdire la poursuite de l'opération de fusion.

Régime fiscal

Déclarations - Impositions

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts sur le revenu et sur la fortune et toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnantes, sociétés anonymes de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur fusion sous le régime fiscal d'exonération défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170 L.I.R, alinéa 2.

Dispositions diverses

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, les sociétés absorbées remettront à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaires aux comptes des sociétés absorbées pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les sociétés absorbées les sociétés anonymes dénommées "SUNBOW GROUP S.A. Luxembourg" et "RAINBOW GROUP S.A." sont dissoutes sans liquidation, tout le patrimoine des sociétés absorbées qui est composé de tous les actifs et passifs des sociétés absorbées étant transmis à titre universel à la société absorbante dénommée "POLSTEAM (Luxembourg) S.A.".

Septième résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion est approuvé par toutes les sociétés et que par conséquent la fusion est définitivement réalisée. L'assemblée décide que tous les documents et archives des sociétés absorbées seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres et pour requérir la radiation de l'inscription des sociétés absorbées les sociétés anonymes dénommées "SUNBOW GROUP S.A. Luxembourg" et "RAINBOW GROUP S.A.".

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des projets de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec les présentes fusions.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par les sociétés absorbées sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Jachimowicz, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. LAC/2010/23151. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010073262/312.

(100085345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Intruma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.497.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010068702/12.

(100083262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Maag Pump Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.254.

In the year Two Thousand and Ten, on the Twenty Eighth day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

An extraordinary general meeting (the "Unitholders Meeting") of the company Maag Pump Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140254 (the "Company") was held.

The Unitholders Meeting was presided by Mr. Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mrs. Christelle FRANK, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Raymond THILL, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the Unitholders Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder(s) of the powers of attorney representing the unitholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, Unitholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the Unitholders Meeting. The Unitholders Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of Seventy Five Thousand Five Hundred and Fourteen Pounds Sterling (GBP 75,514) paid up by way of contribution in cash so as to bring it from its present amount of Four Hundred and Eighty-Eight Thousand Six Hundred and Eighty Four Pounds Sterling (GBP 488,684) to an amount of Five Hundred and Sixty Four Thousand One Hundred and Ninety Eight Pounds Sterling (GBP 564,198) represented by:

- 56,418 class A corporate units,
- 56,418 class B corporate units,
- 56,418 class C corporate units,
- 56,418 class D corporate units,
- 56,418 class E corporate units,
- 56,418 class F corporate units,
- 56,418 class G corporate units,
- 56,418 class H corporate units,
- 56,418 class I corporate units, and
- 56,436 class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share capital increase together with a share premium amounting to Six Million, Three Hundred and Nine Thousand Five Hundred Seventy-Nine, Pounds Sterling Sixteen Pence (GBP 6,309,579.16)

2) Waiver of their preferential subscription rights under article 5, second paragraph of the Company's articles of incorporation by Clyde Blowers Capital S.à r.l. and Mr. Ueli THUERIG with respect to the subscription of new corporate units of the Company by certain shareholders

3) Approval of the subscription and payment by the following persons:

- CGS II (Jersey) Limited Partnership ("CGS LP") of 6,418 for each class A to I corporate units and 6,425 class J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Five Million, Four Hundred Twenty-Seven Thousand, Three Hundred Twenty-Nine Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,427,329.19) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million, Three Hundred Sixty Three Thousand, One Hundred Forty-Two Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,363,142.19);

- CGS II (Jersey) Co-Invest Limited Partnership ("CGSC LP") of 1,132 for each class A to I corporate units and 1,139 class J corporate units each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Nine Hundred Fifty-Seven Thousand, Seven Hundred Sixty-Three Pounds Sterling and Ninety Seven Pence (GBP 957,763.97) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Nine Hundred Forty Six Thousand, Four Hundred Thirty Six Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 946,436.97);

4) Subscription and payment up by the following persons:

- CGS LP of 6,418 for each class A to I corporate units and 6,425 class J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount Five Million, Four Hundred Twenty-Seven Thousand, Three Hundred Twenty Nine Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,427,329.19) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million, Three Hundred Sixty Three Thousand, One Hundred Forty Two Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,363,142.19).

- CGSC LP of 1,132 for each class A to I corporate units and 1,139 class J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Nine Hundred Fifty-Seven Thousand, Seven Hundred Sixty-Three Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 957,763.97) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Nine Hundred Forty-Six Thousand, Four Hundred Thirty-Six Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 946,436.97);

5) Amendment of Article 5, first paragraph and second paragraph of the articles of the Company.

6) Approval of the resignation of Mr. Keith GIBSON from his position of managers of the Company with effect as from the date of the present meeting and granting him full discharge for the execution of his mandate from the date of his appointment until the date of the present meeting;

7) Appointment of Mr. Rolf Lanz, born on 21 August 1959, professionally residing at Huobstrasse 14, 8808 Pfäffikon/SZ, Switzerland as new manager of the Company with effect as from the date of the present meeting;

8) Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increase of capital of the company in the members' register of the Company; and

9) Any other business.

The unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

First resolution

The Unitholders of the Company resolved to increase of the corporate capital of the Company by an amount of Seventy-Five Thousand Five Hundred and Fourteen Pounds Sterling (GBP 75,514) paid up by way of contributions in cash so as to bring it from its present amount of Four Hundred and Eighty-Eight Thousand Six Hundred and Eighty-Four Pounds Sterling (GBP 488,684) to an amount of Five Hundred and Sixty-Four Thousand One Hundred and Ninety-Eight Pounds Sterling (GBP 564,198) represented by:

56,418 class A corporate units,
56,418 class B corporate units,
56,418 class C corporate units,
56,418 class D corporate units,
56,418 class E corporate units,
56,418 class F corporate units,
56,418 class G corporate units,
56,418 class H corporate units,
56,418 class I corporate units, and
56,436 class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to Six Million, Three Hundred and Nine Thousand Five Hundred Seventy-Nine Pounds Sterling Sixteen Pence (GBP 6,309,579.16).

Second resolution

The Unitholders of the Company acknowledged the waiver of their preferential subscription rights by Clyde Blowers Capital S.à r.l. and Mr. Ueli THUERIG with respect to the subscription of the new corporate units and the share premium to be issued by the Company.

Third resolution

The Unitholders of the Company resolved to approve the subscription and payment by the following persons:

- CGS LP of 6,418 for each class A to I corporate units and 6,425 class J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Five Million, Four Hundred Twenty-Seven Thousand, Three Hundred Twenty-Nine Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,427,329.19) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million, Three Hundred Sixty-Three Thousand, One Hundred Forty-Two Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,363,142.19).

- CGSC LP of 1,132 for each class A to I corporate units and 1,139 class J corporate units, each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Nine Hundred Fifty Seven Thousand, Seven Hundred Sixty-Three Pounds Sterling and Ninety Seven Pence (GBP 957,763.97) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Nine Hundred Forty-Six Thousand, Four Hundred Thirty-Six Pounds Sterling and Ninety Seven Pence (GBP 946,436.97);

Subscription and Payment

1. Further appeared said Mr. Sébastien Binard acting in his capacity as duly appointed attorney of CGS LP by virtue of a power of attorney granted on or about the date hereof.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CGS LP of:

6,418 class A corporate units,
6,418 class B corporate units,
6,418 class C corporate units,
6,418 class D corporate units,
6,418 class E corporate units,

6,418 class F corporate units,
 6,418 class G corporate units,
 6,418 class H corporate units,
 6,418 class I corporate units, and
 6,425 class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Five Million, Four Hundred Twenty Seven Thousand, Three Hundred Twenty -Nine Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,427,329.19) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Million, Three Hundred Sixty-Three Thousand, One Hundred Forty-Two Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,363,142.19).

The amount of Five Million, Four Hundred Twenty-Seven Thousand, Three Hundred Twenty-Nine Pounds Sterling and Nineteen Pence (GBP 5,427,329.19) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

2. Further appeared said Mr. Sebastien Binard prenamed acting in his capacity as duly appointed attorney of CGSC LP by virtue of a power of attorney granted on or about the date hereof.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CGS LP of:

1,132 class A corporate units,
 1,132 class B corporate units,
 1,132 class C corporate units,
 1,132 class D corporate units,
 1,132 class E corporate units,
 1,132 class F corporate units,
 1,132 class G corporate units,
 1,132 class H corporate units,
 1,132 class I corporate units, and
 1,139 class J corporate units

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a contribution in cash for an aggregate amount of Nine Hundred Fifty-Seven Thousand, Seven Hundred Sixty-Three Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 957,763.97) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Nine Hundred Forty-Six Thousand, Four Hundred Thirty-Six Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 946,436.97);.

The amount of Nine Hundred Fifty-Seven Thousand, Seven Hundred Sixty-Three Pounds Sterling and Ninety-Seven Pence (GBP 957,763.97) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

Fourth resolution

The Unitholders of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1 and 2 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is set at Five Hundred and Sixty-Four Thousand One Hundred and Ninety-Eight Pounds Sterling (GBP 564,198) represented by:

56,418 class A corporate units,
 56,418 class B corporate units,
 56,418 class C corporate units,
 56,418 class D corporate units,
 56,418 class E corporate units,
 56,418 class F corporate units,
 56,418 class G corporate units,
 56,418 class H corporate units,
 56,418 class I corporate units, and
 56,436 class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Unitholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the Corporate Units shall be offered to each holder of Corporate Units or otherwise reduce the holdings of each holder of Corporate Units only on a proportionate basis.

Fifth resolution

The Unitholders of the Company resolved to acknowledge the resignation of Mr. Keith GIBSON from his position of managers of the Company with effect as from the date of the present meeting and granting him full discharge for the execution of his mandate from the date of his appointment until the date of the present meeting.

Sixth resolution

The Unitholders of the Company resolved to appoint Mr. Rolf Lanz, born on 21 August 1959, professionally residing at Huobstrasse 14, 8808 Pfäffikon/SZ, Switzerland as new manager of the Company with effect as from the date of the present meeting.

Seventh resolution

The Unitholders of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increase of capital of the company in the members' register of the Company.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at four thousand Euro.

The total amount of the share capital increase and the share premium is valued at EUR 7,545,161.78.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille dix, le vingt-huit du mois de mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée des Associés») de la société Maag Pump Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140254 (la «Société»).

L'Assemblée des Associés est présidée par M. Carmine REHO, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire Mme Christelle FRANK, résidant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit pour scrutateur Raymond THILL, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée des Associés établit ensuite a liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclare que:

III. Conformément à la liste de présence, les associés représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée des Associés. L'Assemblée des Associés peut donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille cinq cent quatorze Livres Sterling (GBP 75.514) libéré par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de soixante quinze mille cinq cent quatorze Livres Sterling (GBP 75.514) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt huit mille six cent quatre-vingt quatre Livres Sterling (GBP 488.684) au montant de cinq cent soixante quatre mille cent quatre-vingt dix-huit Livres Sterling (GBP 564.198) représenté par:

- 56,418 parts sociales de catégorie A,
- 56,418 parts sociales de catégorie B,
- 56,418 parts sociales de catégorie C,
- 56,418 parts sociales de catégorie D,
- 56,418 parts sociales de catégorie E,

56,418 parts sociales de catégorie F,
56,418 parts sociales de catégorie G,
56,418 parts sociales de catégorie H,
56,418 parts sociales de catégorie I, et
56,436 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que fixés dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six millions trois cent neuf mille cinq cent soixante dix neuf Livres Sterling et seize pence (GBP 6.309.579,16)

2) Renonciation à leur droit préférentiel de souscription de l'art.5, second paragraphe des statuts de la Société par Clyde Blowers Capital S.à r.l. et M. Ueli THUERIG concernant la souscription de nouvelles parts sociales de la Société par certains associés.

3) Approbation des souscriptions et libérations par les personnes suivantes:

- CGS II (Jersey) Limited Partnership ("CGS LP") de 6,418 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 6.425 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling et dix neuf pence (GBP 5,427,329.19.-) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de cinq millions trois cent soixante trois mille cent quarante-deux Livres Sterling et dix neuf Pence (GBP5,363,142.19);

- CGS II (Jersey) Co-Invest Limited Partnership ("CGSC LP") de 1.132 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 1.139 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante sept mille sept cent soixante trois Livres Sterling et quatre dix sept Pence (GBP 957,763.97.-) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de neuf cent quarante six mille quatre cent trente six Livres Sterling et quatre-vingt dix sept pence (GBP 946,436.97);

4) Souscription et libération par les personnes suivantes:

- CGS LP de 6,418 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 6.425 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling et dix neuf - pence (GBP 5,427,329.19) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de cinq millions trois cent soixante trois mille cent quarante-deux Livres Sterling et dix neuf Pence (GBP 5,363,142.19);

- CGSC LP de 1.132 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 1.139 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante sept mille sept cent soixante trois Livres Sterling et quatre dix-sept pence (GBP 957,763.97.-)) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de neuf cent quarante six mille quatre cent trente six Livres Sterling et quatre-vingt dix sept pence (GBP 946,436.97.-);

5) Modification de l'article 5, paragraphes premier et second des statuts de la Société.

6) Démission de M. Keith GIBSON de sa fonction de gérant de la Société avec effet à la date de la présente assemblée et lui accorder décharge complète (quitus) quant à l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée.

7) Nomination de M. Rolf LANZ, né le 21 aout 1959, résidant professionnellement à Huobstrasse 14, 8808 Pfäffikon/SZ, Suisse en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à compter de la date des présentes;

8) Autoriser à tout gérant de la Société ou tout juriste de l'étude Wildgen, Luxembourg, de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital de la Société mentionnée ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

9) Divers.

Les associés de la Société ont voté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille cinq cent quatorze Livres Sterling (GBP 75.514), libéré par le biais d'un apport en numéraire afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt huit mille six cent quatre-vingt quatre Livres Sterling (GBP 488.684) au montant de cinq cent soixante quatre mille cent quatre-vingt dix-huit Livres Sterling (GBP 564.198) représenté par:

56,418 parts sociales de catégorie A,
56,418 parts sociales de catégorie B,
56,418 parts sociales de catégorie C,
56,418 parts sociales de catégorie D,

56,418 parts sociales de catégorie E,
56,418 parts sociales de catégorie F,
56,418 parts sociales de catégorie G,
56,418 parts sociales de catégorie H,
56,418 parts sociales de catégorie I, et
56,436 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que fixés dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission d'un montant six millions trois cent neuf mille cinq cent soixante dix neuf Livres Sterling et seize pence (GBP 6.309.579,16) .

Seconde résolution

Les Associés de la Société ont reconnu la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription par Clyde Blowers Capital S.à r.l. et M. Ueli THUERIG relativement à la souscription de nouvelles parts sociales à émettre par la Société.

Troisième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'approuver la souscription et la libération par les personnes suivantes:

- CGS LP de 6,418 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 6.425 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling et dix-neuf pence (GBP 5,427,329.19) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de cinq millions trois cent soixante trois mille cent quarante-deux Livres Sterling et dix neuf Pence (GBP 5,363,142.19);

- CGSC LP de 1.132 parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales A à I et 1.139 parts sociales de catégorie J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante sept mille sept cent soixante trois Livres Sterling et quatre-vingt-dix-sept pence (GBP 957,763.97) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de neuf cent quarante-six mille quatre cent trente-six Livres Sterling et quatre-vingt dix sept pence (GBP 946,436.97);

Souscription et Libération

1. A ensuite comparu M. Sébastien Binard, avocat, agissant en sa qualité d'avocat dûment mandaté de CGS LP en vertu d'une procuration à lui accordée en date des présentes.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, afin d'être soumis avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de CGS LP:

6,418 parts sociales de catégorie A,
6,418 parts sociales de catégorie B,
6,418 parts sociales de catégorie C,
6,418 parts sociales de catégorie D,
6,418 parts sociales de catégorie E,
6,418 parts sociales de catégorie F,
6,418 parts sociales de catégorie G,
6,418 parts sociales de catégorie H,
6,418 parts sociales de catégorie I, et
6,425 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que fixés dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capitalet en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling et dix neuf pence (GBP 5,427,329.19) représentant une prime d'émission liée à la souscription d'un montant de cinq millions trois cent soixante trois mille cent quarante-deux Livres Sterling et dix neuf Pence (GBP 5,363,142.19)

Le montant de cinq millions quatre cent vingt-sept mille trois cent vingt-neuf Livres Sterling et dix neuf pence (GBP 5,427,329.19.-) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

2. A ensuite comparu M. Sébastien Binard, prénommé, agissant en sa qualité d'avocat dûment mandaté de CGS LP en vertu d'une procuration à lui accordée en date des présentes.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, afin d'être soumis avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de CGS LP:

1,132 parts sociales de catégorie A,
1,132 parts sociales de catégorie B,
1,132 parts sociales de catégorie C,
1,132 parts sociales de catégorie D,
1,132 parts sociales de catégorie E,
1,132 parts sociales de catégorie F,
1,132 parts sociales de catégorie G,
1,132 parts sociales de catégorie H,
1,132 parts sociales de catégorie I, et
1,139 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que fixés dans les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent cinquante sept mille sept cent soixante trois Livres Sterling et quatre vingt dix sept pence (GBP 957,763.97) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de neuf cent quarante-six mille quatre cent trente-six Livres Sterling et quatre-vingt-dix-sept pence (GBP 946,436.97) .

Le montant de neuf cent cinquante-sept mille sept cent soixante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-dix-sept pence (GBP 957,763.97.-) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de modifier l'article 5, paragraphes premier et second des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent soixante quatre mille cent quatre-vingt dix-huit Livres Sterling (GBP 564.198) représenté par:

56,418 parts sociales de catégorie A,
56,418 parts sociales de catégorie B,
56,418 parts sociales de catégorie C,
56,418 parts sociales de catégorie D,
56,418 parts sociales de catégorie E,
56,418 parts sociales de catégorie F,
56,418 parts sociales de catégorie G,
56,418 parts sociales de catégorie H,
56,418 parts sociales de catégorie I, et
56,436 parts sociales de catégorie J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) et portant les droits et obligations tels que fixés dans les statuts de la Société.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la façon requise pour la modification de ces statuts. Dans l'hypothèse d'une augmentation ou d'une réduction de capital, les Parts Sociales doivent être offertes à chaque détenteur de Parts Sociales ou le cas échéant la détention des détenteurs de Parts Sociales doit être réduite uniquement de façon proportionnelle.

Cinquième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de prendre acte de la démission de M. Keith GIBSON de sa fonction de gérant de la Société avec effet à la date de la présente assemblée et lui accorder décharge complète (quitus) quant à l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

Les Associés de la Société ont décidé de nommer M. Rolf LANZ, né le 21 aout 1959, résidant professionnellement à Huobstrasse 14, 8808 Pfäffikon/SZ, Suisse, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à compter de la date des présentes

Septième résolution

Les Associés de la Société ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société ou tout juriste de l'étude WILDGEN ayant ses bureaux à Luxembourg à exécuter toute action nécessaire ou incidente en lien avec la modification du registre des associés de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à quatre mille euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 7.545.161,78.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Christelle FRANK, Raymond THILL, Sébastien BINARD, Martine SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2010. Relation: GRE/2010/1941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010078173/420.

(100090013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Immobilière Marina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.394.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 02 avril 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

IMMOBILIERE MARINA S.A.

Référence de publication: 2010068704/14.

(100083283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**H.R.O. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. H.R.O.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.630.

—
L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «H.R.O.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61630, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 16 février 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 14 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en H.R.O. S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «H.R.O. S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «H.R.O. S.A.- SPF».»

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mai 2010. Relation: EAC/2010/6219. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010071077/84.

(100083703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Key Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.329.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010068711/10.

(100083502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Key Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.329.

Résolutions de l'actionnaire unique de la société "Key Inn S.A." tenue à Luxembourg, le 14 juin 2010 à 11 heures

Résolution

L'actionnaire unique DECIDE de renouveler le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes comme suit:

Administrateur Unique:

- Monsieur Stephan LE GOUEFF, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, avocat, avec adresse professionnelle à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse

Commissaire-aux-Comptes:

- Sabine PERRIER, née le 22/04/1959 à Thionville, France et demeurant à 5 Chemin du Colombier, F - 57100 Thionville
Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour Extrait sincère & conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010068712/21.

(100083513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Brandar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BRANDAR S.A.», société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, ci-après dénommée la «Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55640, constituée suivant acte notarié du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 15 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 15 janvier 2002.

La séance est déclarée ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Sarah Bravetti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les exercices 2008 et 2009;
- 2) approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009; affectation des résultats;
- 3) dissolution anticipée de la société;
- 4) nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs .

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 996 du 12 mai 2010 et numéro 1068 du 21 mai 2010;
- au Lëtzebuurger Journal numéro 91 du 12 mai 2010 et numéro 97 du 21 mai 2010

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, mille deux cent cinquante (1.250) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI) Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires approuve les comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration et décide de reporter à nouveau la perte totale de l'exercice 2008 s'élevant à trois cent soixante-seize mille soixante-neuf euros vingt-six cents (EUR 376.069,26) ainsi que la perte totale de l'exercice 2009 s'élevant à trois cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze euros vingt-huit cents (EUR 379.791,28).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «BRANDAR S.A.».

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. DAYROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juin 2010. Relation: EAC/2010/6503. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010070968/77.

(100083879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.458.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 14 mai 2010 que:

- Le commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31.12.2010 est la société BDO Audit S.A., établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010068719/14.

(100083243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Lamberti Chine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.001.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 mai 2010.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Pour la société

LAMBERTI CHINE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2010068723/12.

(100083284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.522.

—
In the year two thousand and ten, on the fourth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 3rd of June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.522, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 18 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 1st April 2010, number 692, page 33200.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l. and amend article 1 of the Company's articles of incorporation which will read as follows:

Art 1. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to GBP, at the exchange rate of EUR 1 = GBP 1.15, with effect as of 4 June 2010 and to exchange the thirty thousand (30.000) existing shares against twenty-six thousand eighty (26.080) new shares so that the share capital of thirty thousand Euro (EUR 30,000.-) is replaced by a share capital of twenty-six thousand eighty Sterling pounds (GBP 26,080.00) represented by (i) two thousand six hundred and eight (2,608) Class A Ordinary Shares, (ii) two thousand six hundred and eight (2,608) Class B Ordinary Shares, (iii) two thousand six hundred and eight (2,608) Class C Ordinary Shares, (iv) two thousand six hundred and eight (2,608) Class D Ordinary Shares, (v) two thousand six hundred and eight (2,608) Class E Ordinary Shares, (vi) two thousand six hundred and eight (2,608) Class F Ordinary Shares, (vii) two thousand six hundred and eight (2,608) Class G Ordinary Shares, (viii) two thousand six hundred and eight (2,608) Class H Ordinary Shares, (ix) two thousand six hundred and eight (2,608) Class I Ordinary Shares and (x) two thousand six hundred and eight (2,608) Class J Ordinary Shares, each having a nominal value of one Sterling pound (GBP 1.00) each, while seven Sterling pound (GBP 7.00) are allocated to the share premium account of the Company as a result of such conversion.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million seventeen thousand three hundred and ninety Sterling pounds (GBP 1,017,390.-), so as to raise it from its present amount of twenty-six thousand eighty Sterling pounds (GBP 26,080.-), following conversion, up to one million forty-three thousand four hundred and seventy Sterling pounds (GBP 1,043,470.-), by the issue of one million seventeen thousand three hundred and ninety (1,017,390) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Sterling pounds (GBP 1.-) divided into (i) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class A Ordinary Shares, (ii) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class B Ordinary Shares, (iii) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class C Ordinary Shares, (iv) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class D Ordinary Shares, (v) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class E Ordinary Shares, (vi) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class F Ordinary Shares, (vii) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class G Ordinary Shares, (viii) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class H Ordinary Shares, (ix) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class I Ordinary Shares and (x) one hundred and one thousand seven hundred and thirty-nine (101,739) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million seventeen thousand three hundred and ninety-one Sterling pounds (GBP 1,017,391.-), is (i) allocated to the Company's share capital for an amount of one million seventeen thousand three hundred and ninety Sterling pounds (GBP 1,017,390.-) and (ii) for an amount of one Sterling pounds (GBP 1.-) to the Company's share premium account.

The total contribution amount of the total contribution amount of one million seventeen thousand three hundred and ninety-one Sterling pounds (GBP 1,017,391.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 5.1.

5.1 The Company's share capital is set at one million forty-three thousand four hundred and seventy Sterling pounds (GBP 1,043,470.), represented by (i) one hundred and four thousand three hundred and forty-seven (104,347) ordinary shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class B (the "Class B Ordinary Shares"), (iii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class C (the "Class C Ordinary Shares"), (iv) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class D (the "Class D Ordinary Shares"), (v) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class E (the "Class E Ordinary Shares"), (vi)

one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class F (the "Class F Ordinary Shares"), (vii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class G (the "Class G Ordinary Shares"), (viii) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class H (the "Class H Ordinary Shares"), (ix) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class I (the "Class I Ordinary Shares") and (x) one hundred and four thousand three hundred and fortyseven (104,347) ordinary shares of class J (the "Class J Ordinary Shares"), each share having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 3 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Pathway (Luxembourg) S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.522, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, dont les statuts ont été publiés le 1^{er} avril 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 692 page 33200 et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en «Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l.» et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").»

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR au GBP au taux de change de EUR 1 = GBP 1.15, avec effet au 4 juin 2010 d'échanger les trente mille (30.000) parts sociales existantes contre vingt-six mille quatre-vingts (26.080) nouvelles parts sociales, de sorte que le capital social de trente mille Euro (EUR 30.000,-) soit remplacé par un capital social de vingt-six mille quatre-vingt Livres sterling (GBP 26.080,-) représenté par (i) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et (x) deux mille six cent huit (2.608) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J parts sociales d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune alors que sept Livre Sterling (GBP 7.00) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société à la suite de cette conversion.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des parts sociales anciennes contre les nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million dix-sept mille trois cent quatre-vingt dix Livres sterling (GBP 1.017.390,-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de vingt-six mille quatre-vingt Livres sterling (GBP 26.080,-), suite à la conversion, à un million quarante-trois mille quatre cent soixante dix Livres sterling (GBP 1.043.470,-), par l'émission de un million dix-sept mille trois cent quatre-vingt dix (1.017.390) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), réparties en (i) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et (x) cent un mille sept cent trente-neuf (101.739) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI GLOBAL INVESTMENTS S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million dix-sept mille trois cent quatre-vingt onze Livres sterling (GBP 1.017.391,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de un million dix-sept mille trois cent quatre-vingt dix Livres sterling (GBP 1.017.390,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'une Livre sterling (GBP 1.-).

Le montant total de l'apport est dès maintenant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million quarante-trois mille quatre cent soixante-dix Livres sterling (GBP 1.043.470,-) représenté par (i) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), (ii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), (iii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), (iv) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), (v) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), (vi) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), (vii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G»), (viii) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H»), (ix) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I»), et (x) cent quatre mille trois cent quarante-sept (104.347) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J»), d'une valeur d'une Livre sterling (GBP 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juin 2010. Relation: EAC/2010/6747. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010073370/190.

(100085594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Listran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068732/9.

(100083517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Marland Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.114.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2010 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010068745/15.

(100083349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Lux-Wood S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 57.646.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«QUOTE-INVEST CORP. INC.», société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

(ci-après désignée: «le mandant»).

Lequel mandant est ici valablement représenté par la signature individuelle de son directeur, à savoir Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

I.- Que la société «LUX-WOOD S.A.», une société anonyme holding, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 57646, constituée originellement sous la dénomination sociale de STRESA S.A. suivant acte notarié du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 175 du 9 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 23 mai 1997 publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 467 du 28 août 1997 et suivant acte notarié en date du 3 juillet 1998 publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations, C numéro 677 du 22 septembre 1998.

II.- Que le capital social de société anonyme «LUX-WOOD S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent quatorze euros quatre-vingt-deux cents (EUR 198.314,82) divisé en huit mille (8.000) actions d'un valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix neuf cents (EUR 24,79), intégralement libérées.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les huit mille (8.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

V.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif

pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire, au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

VIII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation par lacération de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2010. Relation: EAC/2010/6311. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010068736/48.

(100083216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

MMS Mercury Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010068757/11.

(100083229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

G.G. Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale ZARE.

R.C.S. Luxembourg B 85.247.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 mai 2010, numéro 2010/1084 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 25 mai 2010, relation: CAP/2010/1785 de la société à responsabilité limitée "G.G. INDUSTRIE S.à r.l.", avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale ZARE, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 85.247, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 588 du 16 avril 2002, ce qui suit:

- les associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 31 décembre 2009,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur Guy GARDULA à L-4384 Ehlerange, 1, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.

Bascharage, le 10 juin 2010.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2010070674/25.

(100083438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Neuro-Project SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.831.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 14/06/2010.

Référence de publication: 2010068766/10.

(100083304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Olivia Reis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.318.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068768/9.

(100083399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pranceworth Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 102.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2010 que:

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur A, résidant professionnellement au 37 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur A
- Monsieur James William DUFFY, administrateur B
- Monsieur Maurice THOMAS GREIG, administrateur B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010068786/19.

(100083274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Silvere Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 58.583.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HANSEN INVEST LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SILVERE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte notarié, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 3 juillet 1997. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société SILVERE HOLDING S.A. s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (USD 50.000) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (USD 100) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 avril 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 avril 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E.MANEGA, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/23052. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010078260/51.

(100090280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 150.730.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "STAEDEL HANSEATIC Luxembourg S.A.", (Matrikel: 2009 2229 786), mit Sitz in L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 150.730,

gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 356 vom 18. Februar 2010, abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo WERSANDT mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 21. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 520 vom 10. März 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herr Henri DA CRUZ, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-9087 Ettelbruck.

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, nach L-5252 Sandweiler, 25a, rue Michel Rodange und in diesem Sinne wird Artikel 3, § 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sandweiler“.

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss.

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-5252 Sandweiler, 25a, rue Michel Rodange zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 3 §1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Sandweiler“.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf 650.-Euro.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtiger Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.DA CRUZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2010. DIE/2010/5333. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR, VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C.

Ettelbruck, den 14. Juni 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010068822/50.

(100083414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

Radiance Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.586.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 juin 2010

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant de la Société avec effet au 11 juin 2010.

- L'associé unique décide de nommer M. Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 11 juin 2010 et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

* M. Alain Peigneux

* M. Frédéric Salvadore

Pour extrait sincère et conforme

Pour Radiance Energy Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010068794/20.

(100083530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 5.007.150,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.053.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CommCapital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.053, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 27 January 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – N° 534 of 3 June 2005 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 17 May 2010, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appeared:

CommInternational Limited, a company incorporated and organised under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malta, registered with the commercial register of Malta under the number C32341 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 May 2010.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purposes of registration with the relevant authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment to Article 6.2 to permit the issue of discretionary redeemable preference shares.

2. The share capital of the Company of four million six hundred and four thousand Australian Dollars (AUD 4,604,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares, thirty thousand seven hundred and thirty (30,730) Class E redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares and ten (10) Class L ordinary shares is to be increased by seven thousand five hundred and thirty eight (7,538) Class E redeemable preference shares and five hundred and twenty five (525) Class E discretionary redeemable preference shares.

3. Allocate the Class E redeemable preference shares to Compartment E and allocate the Class E discretionary redeemable preference shares to Compartment E.

4. Fix the rate of return on the Class E redeemable preference shares to be issued pursuant to the second agenda item.

5. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Luxembourg and any employee of Halsey Group S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes.

7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.2 of the Articles so that it reads as follows:

« **6.2.** Without prejudice to Article 20.2:

(i) each redeemable preference share (other than a discretionary redeemable preference share) entitles the holder to a return equal to either (x) the applicable floating rate benchmark plus a margin or (y) the rate, as applicable, in either case to be determined, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, in relation to the assets in the Compartment of the Company to which the preference share in question pertains; or

(ii) each discretionary redeemable preference share entitles the holder to a return of an amount (if any) as the board of directors may approve at any time and from time to time,

each, respectively, the «Preference Share Return».

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company of four million six hundred and four thousand Australian Dollars (AUD 4,604,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares and thirty thousand seven hundred and thirty (30,730) Class E redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares and ten (10) Class L ordinary to five million seven thousand one hundred and fifty Australian Dollars (AUD 5,007,150.-) by issuing seven thousand five hundred and thirty eight (7,538) Class E redeemable preference shares and five hundred and twenty five (525) Class E discretionary redeemable preference shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for seven thousand five hundred and thirty eight (7,538) Class E redeemable preference shares and five hundred and twenty five (525) Class E discretionary redeemable preference shares for an aggregate nominal amount of EUR 403,150 (four hundred and three thousand one hundred and fifty euro).

The Sole Shareholder declared that such shares are fully paid up in consideration of the extinguishment of part of a debt owed by the Company to the Sole Shareholder in an amount of AUD 403,150 (four hundred three thousand one hundred and fifty Australian Dollars) (the Debt).

The Debt extinguished by the Sole Shareholder amounts to AUD 403,150 (four hundred three thousand one hundred and fifty Australian Dollars) which amount is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated May 20, 2010, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

- «1. the Debt is owed to the Sole Shareholder by the Company;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to payment of the Debt and possesses the power to deal with the Debt;
3. the amount of the Debt to be extinguished is AUD 403,150 (four hundred three thousand one hundred and fifty Australian Dollars).»

Said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Shareholder resolves to allocate the newly issued Class E redeemable preference shares and the newly issued Class E discretionary redeemable preference shares to Compartment E.

The share capital of the Company will consist of sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares, thirty eight thousand two hundred and sixty eight (38,268) Class E redeemable preference shares, five hundred and twenty five (525) Class E discretionary redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares, ten (10) Class L ordinary shares, there will be one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular Class and there will be no more Class A redeemable preference shares, Class B redeemable preference shares, Class H redeemable preference shares or Class K redeemable preference shares.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to fix the rate of return with respect to the newly issued Class E redeemable preference shares as follows:

Period start	Period end	Payment date	Rate
21 December 2009	22 June 2010	24 June 2010	7.3
22 June 2010	21 December 2010	22 December 2010	7.275
21 December 2010	22 June 2011	24 June 2011	7.15
22 June 2011	21 December 2011	22 December 2011	7.15
21 December 2011	22 June 2012	25 June 2012	7.15
22 June 2012	21 December 2012	24 December 2012	7.15
21 December 2012	24 June 2013	25 June 2013	7.15
24 June 2013	20 December 2013	20 December 2013	7.15

No rate is set for the Class E discretionary redeemable preference shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it reads as follows:

« 5.1. The Company has a subscribed nominal share capital of five million and seven thousand one hundred and fifty Australian Dollars (AUD 5,007,150.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares, thirty eight thousand two hundred and sixty eight (38,268) Class E redeemable preference shares, five hundred and twenty five (525) Class E discretionary redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares and ten (10) Class L ordinary shares.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer of Loyens & Loeff, Luxembourg and any employee of Halsey Group S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party this deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day and year first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CommCapital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.053, constituée le 27 janvier 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 3 juin 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

CommInternational Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C32341 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Marjorie André, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Modification de l'article 6.2 pour permettre l'émission de parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables.

2. Le capital social de la Société de quatre millions six cent quatre mille dollars australiens (AUD 4.604.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, trente mille sept cent trente (30.730) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K, et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L augmentera par l'émission de sept mille cinq cent trente huit (7.538) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E et cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E.

3. Allocation des parts sociales préférentielles rachetables de Classe E au Compartiment E et allocation des parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E au Compartiment E.

4. Détermination du taux de rendement des parts sociales préférentielles rachetables de Classe E à être émises au deuxième point de l'agenda.

1. Modification de l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter les changements ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir donné à tout gérant de la Société, tout avocat du cabinet Loyens & Loeff, Luxembourg et tout employé de Halsey Group S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les Résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.2 des Statuts de la manière suivante:

« **6.2.** Sans prejudice de l'article 20.2:

(i) chaque part sociale préférentielle rachetable (autre que les part sociales discrétionnaires préférentielle rachetable) donne droit à son détenteur à un bénéfice égal soit (x) au taux variable de référence applicable plus une marge ou (y) au taux applicable, étant déterminé dans chaque cas par une résolution de l'assemblée générale des associés de la société, en relation avec les valeurs du Compartiment de la Société auquel appartient la part sociale préférentielle en question; ou

(ii) chaque part sociale discrétionnaires préférentielle rachetable donne droit à son détenteur à un bénéfice (s'il y en a) d'un montant déterminé et approuvé par le conseil de gérance à tout moment.

chacun, respectivement, le «Bénéfice de Parts Préférentielles»»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société de quatre millions six cent quatre mille dollars australiens (AUD 4.604.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, trente mille sept cent trente (30.730) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K, et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L, à cinq millions sept mille cent cinquante dollars australiens (AUD 5.007.150) par l'émission de sept mille cinq cent trente huit (7.538) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E et cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux sept mille cinq cent trente huit (7.538) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E et cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E.

L'Associé Unique a déclaré avoir libéré intégralement ces parts sociales en contrepartie de l'extinction d'une dette due par la Société envers l'Associé Unique d'un montant de AUD 403.150 (quatre cent trois mille cent cinquante dollars australiens) (la Dette).

La Dette éteinte par l'Associé Unique a été évaluée à AUD 403.150 (quatre cent trois mille cent cinquante dollars australiens) montant qui a été affecté au compte capital social nominal de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 20 mai 2010, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

«1. La Dette est due par la Société envers l'Associé Unique;

2. l'Associé Unique est le seul autorisé à recevoir paiement de la dette et possède le pouvoir de disposer de celle-ci;

3. le montant de la dette à éteindre est AUD 403.150 (quatre cent trois mille cent cinquante dollars australiens).»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'allouer les parts sociales préférentielles rachetables de Classe E au Compartiment E et les parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E au Compartiment E.

Le capital social de la société est représenté par soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, trente huit mille deux cent soixante-huit (38.268) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe

H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K, et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L, il y aura mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouées à une classe particulière et il n'y aura plus aucune part sociale préférentielle rachetable de Classe A, part sociale préférentielle rachetable de Classe B, part sociale préférentielle rachetable de Classe H ou part sociale préférentielle rachetable de Classe K.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de déterminer le taux de rendement des parts sociales préférentielles rachetables de Classe E nouvellement émises tel que suit:

Début de la période	Fin de la période	Date de paiement	Taux
21 décembre 2009	22 juin 2010	24 juin 2010	7.3
22 juin 2010	21 décembre 2010	22 décembre 2010	7.275
21 décembre 2010	22 juin 2011	24 juin 2011	7.15
22 juin 2011	21 décembre 2011	22 décembre 2011	7.15
21 décembre 2011	22 juin 2012	25 juin 2012	7.15
22 juin 2012	21 décembre 2012	24 décembre 2012	7.15
21 décembre 2012	24 juin 2013	25 juin 2013	7.15
24 juin 2013	20 décembre 2013	20 décembre 2013	7.15

Aucun taux n'est fixé pour les parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la manière suivante:

« 5.1. La Société a un capital souscrit de cinq millions sept mille cent cinquante dollars australiens (AUD 5.007.150) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, trente huit mille deux cent soixante-huit (38.268) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, et cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales discrétionnaires préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir donné à tout gérant de la Société, tout avocat du cabinet Loyens & Loeff, Luxembourg et tout employé de Halsey Group S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23345. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010072102/267.

(100085550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.